

La Voie à Suivre

Ha'azinou

746

Ohr Haïm Vé Moché • 32, rue du Plateau 75019 Paris - France
Tel.: +331 42 08 25 40 • Fax: +331 42 06 00 33 • hevratpinto@aol.com

Hevrat Pinto • 20 bis, rue des Mûriers 69100 Villeurbanne - France
Tel.: +334 78 03 89 14 • Fax: +334 78 68 68 45 • hevratpinto@aol.com



13 Tichri 5773 - 29 Septembre 2012

Rabbi David Pinto Chlita

La perfection ? Pas à n'importe quel prix

« Penina avait des enfants et 'Hana n'en avait pas ... mais sa rivale l'exaspérait sans cesse pour provoquer ses murmures, car D. avait fermé sa matrice » (I Samuel 1, 1, 6)

Pourquoi 'Hana pleurait-elle ? Parce que Penina lui disait qu'elle était plus importante qu'elle, la preuve en étant qu'elle avait des enfants, et les Sages ont dit (Baba Batra 16a) que Penina avait de bonnes intentions, ainsi qu'il est écrit « sa rivale l'exaspérait sans cesse pour provoquer ses murmures », et Rachi explique qu'elle voulait provoquer sa protestation d'être stérile afin qu'elle prie.

En même temps, les Sages disent (Yalkout Chimoni I Chemouël ch. 9) que lorsque 'Hana a conçu, Penina a été punie, c'est-à-dire que lorsque 'Hana a conçu et a enfanté un fils, Penina en a enterré deux, 'Hana en a mis au monde quatre et Penina en a enterré huit. Quand 'Hana a conçu un cinquième fils, Penina a craint que les fils qui lui restaient soient en danger de mort. Elle est allée demander à 'Hana : « Je sais que j'ai fauté envers toi, mais intercède pour moi afin qu'il me reste deux fils ! » A ce moment-là, 'Hana a prié Hachem pour eux et ils sont restés vivants.

Et j'ai entendu demander : pourquoi Penina a-t-elle été punie, puisqu'elle avait de bonnes intentions et voulait que 'Hana prie avec encore plus de fervor ? L'explication en est que pour faire au mieux, Penina elle-même aurait dû prier pour 'Hana, parce qu'elle était sa rivale et qu'elle devait savoir que ce qu'elle disait à 'Hana ne pouvait pas la pousser à prier avec encore plus de concentration, parce qu'elle avait l'impression que ces paroles étaient une manifestation de colère, bien qu'elles aient été bien intentionnées. C'est pourquoi Penina a été punie si sévèrement : elle a été jugée pour n'avoir pas avoir accompli une mitsva dans toute sa perfection. Et la perfection de la mitsva signifie qu'elle-même aurait dû prier pour 'Hana et non la tourmenter, car elle aurait dû savoir que ses paroles ne seraient d'aucune utilité à 'Hana et ne lui apporteraient qu'une grande peine, or nous avons déjà appris que le Saint, béni soit-Il exige de ceux qui sont proches de Lui la perfection dans ses moindres détails.

De plus, 'Hana était connue comme une femme très pieuse, donc comment Penina a-t-elle pu envisager un instant qu'elle ne priait pas pour elle-même, et pourquoi l'a-t-elle persécutée afin qu'elle prie encore mieux ? Mais sa conduite laissait place à l'interprétation, et on pouvait imaginer que tout son but était de mépriser cette tsadéket. Et bien qu'elle ait eu les meilleures intentions, cela comportait un léger mépris pour la sainteté de 'Hana. Or quelqu'un qui fait une mitsva doit savoir prêter attention à la direction dans laquelle va la perfection de cette mitsva, afin de ne pas la faire de façon telle qu'elle soit étrangère à la mitsva elle-même et à la volonté de Hachem, et c'est cela « un feu étranger que Hachem n'avait pas ordonné ». Mais ici, Penina a commis une erreur, car elle pensait que la perfection de la mitsva était d'inciter 'Hana à prier encore mieux, même en la poussant à bout, c'est pourquoi le Saint, béni soit-Il lui en a demandé des comptes. Elle aurait dû prier elle-même au lieu de la tourmenter, car des paroles prononcées avec orgueil et colère, en particulier envers une autre épouse, ne pouvaient mener à rien de bon, même si elles étaient dites par amour du Ciel, parce que 'Hana étant sa rivale, il était impossible que cet « amour du Ciel » soit parfait.

Il n'en aurait pas été de même si Penina elle-même avait prié pour 'Hana, car par la force de sa prière, qui aurait procédé d'une perfection, cela serait devenu totalement pour l'amour du Ciel, puisqu'elle aurait prié sans que 'Hana le sache. De plus, elle aurait prié en ressentant sa douleur, et en annulant l'hostilité naturelle d'une rivale uniquement pour prier pour elle.

D'après cela, nous pouvons comprendre pourquoi on évoque toute cette histoire dans la haphtara de Roch Hachana. Elle nous enseigne combien nous devons faire attention aux relations entre les hommes, et si par malheur nous en venons à blesser le prochain, combien il faut faire d'efforts pour obtenir son pardon. En effet, Yom Kippour ne rachète pas ce genre de faute avant que l'autre ait pardonné, à tel point que parfois, cela ne vaut même pas la peine de commencer une mitsva, si en la faisant on devait blesser quelqu'un, si bien qu'elle finirait par attirer des malheurs.

Il arrive aussi parfois qu'on n'accomplisse pas la mitsva correctement, comme dans le cas de Penina : quand elle a vu que ses fils commençaient à mourir, elle n'a pas fait d'examen de conscience sur tout ce qui lui arrivait, parce qu'au début elle n'avait pas du tout imaginé que quelque chose n'était pas correct. C'est seulement après, lorsqu'elle a vu qu'à chaque fois que 'Hana enfantait, ses fils à elle mouraient, qu'elle a compris la grandeur du châtement qu'elle méritait à cause de la peine qu'elle avait infligée à 'Hana.

C'est pourquoi nous devons faire attention à Roch Hachana à ne pas nous présenter devant le Créateur du monde sans repentir, bonnes actions et résolutions pour l'avenir, car si par malheur nous venons prier avec un cœur stérile et vide de résolutions de nous améliorer, nous pourrions risquer d'éveiller beaucoup d'accusateurs. C'est pourquoi nous prions et demandons à Roch Hachana : « Notre père, notre roi, inscris-nous dans le livre des mérites », c'est-à-dire : aujourd'hui, quand nous nous repentons, inscris-nous dans le livre des mérites, que nous soyons aussi purs qu'à notre naissance, alors toutes les fautes seront transformées en mérites, comme dans l'enseignement « le Saint, béni soit-Il a voulu donner du mérite à Israël, c'est pourquoi il a multiplié la Torah et les mitsvot », et comme nous n'avons pas mérité d'étudier la Torah et d'accomplir les mitsvot, par la techouva nos fautes seront transformées en mérites. Et non seulement à Roch Hachana, mais chaque jour, nous disons « nous n'avons pas l'audace ni l'obstination de dire devant Toi, Hachem notre D. et le D. de nos pères, que nous sommes des justes et n'avons pas fauté, mais nous avons fauté, nous et nos pères. » Cela signifie que bien que nous soyons des justes, ainsi qu'il est dit (Yéchayah 60, 21) « Ton peuple est formé entièrement de justes », non seulement nous mais aussi nos ancêtres, ils n'ont pas osé dire d'eux-mêmes qu'ils étaient des justes. La raison en est qu'ils se sont toujours senti encore loin du service de D., alors nous, à combien plus forte raison !

Paris

Lyon

Marseille

19:17

19:08

19:06

Allumage

20:17

20:05

20:02

Fin



Voilà comment nous ferons pencher le plateau de la balance

En cette période où notre avenir est placé sur une balance, voici un bon conseil pour la faire pencher en notre faveur. Nous l'avons puisé dans un cours du Maguid de Jérusalem, Rabbi Chalom Schwadron :

L'histoire suivante nous apprend que l'obligation de juger favorablement son prochain est de mise même lorsqu'en apparence, rien ne semble le justifier. Elle se passe pendant la première guerre mondiale, en l'an 5674, dans la ville sainte de Jérusalem. A cette époque, les turcs dominaient le pays, et les juifs de Jérusalem qui subissaient déjà cette dure domination étaient en plus frappés par une terrible famine. Misère et famine étaient perceptibles à chaque coin de rue.

L'histoire commence avec un juif de Jérusalem, un homme bien et agréable, mohel de son métier, que j'ai connu alors qu'il était déjà âgé. Il avait chez lui, au-dessus de l'armoire, un napoléon en or !

Pour donner une idée de la valeur de ce napoléon, précisons seulement qu'il permettait de nourrir une famille pendant une année entière, et dans tous les cas aisément durant six mois. Il s'agissait donc d'un véritable trésor, qui aurait eu une immense valeur même à une époque faste, à combien plus forte raison en ces jours où les habitants de la ville manquaient de pain et souffraient réellement de la faim, sans exagérer. Un jour, le fils de notre ami a remarqué la pièce posée sur l'armoire. Cet enfant âgé de sept ou huit ans ne comprenait pas grand-chose aux pièces de monnaie, il savait seulement qu'elles permettaient d'acheter ce qu'on voulait. Pour lui, il n'y avait aucune différence entre les « hirelekh » (petites pièces faites de cuivre de couleur jaune) et le napoléon composé d'or pur... En effet, comment un enfant aurait-il pu distinguer un napoléon d'un hirele ? Il savait simplement qu'avec la pièce on allait chez le marchand, et qu'on y achetait des sucreries ou des graines ! Sans trop réfléchir, il a attrapé la pièce puis s'est rendu au magasin où il a acheté ce qu'il a voulu...

Mais entre-temps, son père est rentré à la maison : à son grand effroi, il s'est aperçu que le napoléon avait disparu ! Il a appelé sa femme pour lui demander une explication, mais elle n'en savait pas plus. Elle ne pouvait que partager la stupeur de son époux.

Puis l'enfant, après avoir joué dans la rue, est rentré chez lui. Ses parents, effondrés, se sont précipités pour le questionner : « As-tu pris quelque chose au-dessus de l'armoire ? » L'enfant, ne saisissant pas la portée de son geste, a répondu naïvement : « Oui ! J'ai pris la pièce ! »

« Où est-elle ? » se sont-ils alors écriés, avant d'entendre leur fils dire simplement : « Je suis allé au magasin, et j'ai acheté des bonbons ! », et on voyait parfaitement qu'il disait la vérité.

Alors, la maman s'est précipitée chez l'épicier, et à peine entrée, elle s'est mise à l'invectiver : « Voleur ! Vous avez pris notre napoléon ! Un napoléon entier contre quelques bonbons que vous avez donnés à mon fils ! Vous êtes un mécréant, le pire des voleurs, c'est extrêmement grave ! Comment avez-vous osé faire une chose pareille ? » Elle s'arrachait les cheveux tout en s'époumonant : « C'était un napoléon ! C'était mon seul bien ! Mon mari m'avait procuré cet objet providentiel, un napoléon d'or ! On aurait eu de quoi se nourrir pendant un an, et maintenant tout espoir est perdu... »

Cependant, le commerçant ne comprenait pas exactement ce que cette femme voulait... Encore secoué et ébranlé, il a répliqué : « Que me voulez-vous ? Vous m'accusez de tort ! Votre fils est effectivement venu à mon magasin, il m'a certes acheté des bonbons, mais il ne m'a donné qu'un hirele ! Pas un napoléon ! D'aucune manière ! Un enfant peut se tromper, il ne distingue pas forcément un hirele d'un napoléon ! » Mais la femme ne s'est pas calmée, et a rétorqué : « Comment pouvez-vous prétendre qu'il ne s'agissait pas d'un napoléon ? Amenons le petit, et questionnons-le directement ! » Sans attendre de réponse à sa proposition, elle a appelé son fils et lui a demandé :

« Dis-moi, d'où as-tu pris la pièce ? » « Du dessus de l'armoire ! » a-t-il répondu. Alors la femme a poussé un cri de triomphe : « Voilà ! Vous voyez ! Il n'y avait pas de hirele sur l'armoire, uniquement un napoléon ! Vous êtes un menteur et un voleur ! » Bref, la femme criait, et le commerçant se défendait. Une grande agitation s'en est suivie, et une foule de passants s'est attroupée

autour du magasin alors que le pauvre marchand, hébété, était humilié de tous côtés à cause de cette femme, qui racontait désespérément son histoire à qui voulait l'entendre, avant de déclarer de manière claire et définitive : « Ce marchand a volé un napoléon à un petit enfant ! »

Finalement, ils se sont tous rendus au tribunal, où le père en personne se trouvait déjà et avait raconté le déroulement des événements. La décision du tribunal était claire et nette : le marchand devait prêter serment en déclarant ne pas avoir reçu la pièce. Ce dernier a tenté d'expliquer à nouveau que l'enfant lui avait donné uniquement un hirele, et a même dit clairement que s'il ne lui restait plus d'autre choix, il prêterait serment afin de prouver son honnêteté.

Mais à ce moment-là, en voyant que l'épicier était réellement prêt à jurer, le mohel a décidé de retirer sa plainte. En effet, que lui importait le serment de celui-ci ? De plus, allait-il pousser un autre juif à prêter un faux serment ? « Non, cela ne sera pas » a-t-il décidé, puis il a renoncé à sa plainte. Mais il ne l'a pas fait pour blanchir la réputation du marchand, peut-être même au contraire...

Ce commerçant a donc quitté le tribunal la tête basse, considéré par tous comme un voleur et un menteur. Son existence, ainsi que celle de sa femme et de ses enfants, se sont transformées en enfer, en un enchaînement de hontes et d'humiliations. Certaines personnes, par excès de piété, ont même interdit à leurs enfants de lui acheter quoi que ce soit. Ainsi, ce dernier a vu sa situation financière se dégrader de manière effrayante, en plus de toutes les humiliations dont il était victime !

Cette situation s'est prolongée pendant plusieurs années, jusqu'à la fin de la guerre. C'est alors que la vraie histoire a été découverte. Un jour, le mohel a reçu une lettre à laquelle était attaché un napoléon d'or. Voici ce qui y était écrit :

« Il y a quelques années, pendant la terrible guerre, je marchais dans la rue et j'y ai croisé votre fils tenant un napoléon d'or dans la main. Ma femme, mes enfants, et moi-même souffrions du manque de nourriture. J'ai donc pensé : 'Comment un enfant peut-il se promener avec un napoléon dans les mains ? On doit certainement rouler sur l'or chez lui, alors que ma famille et moi mourons de faim... !' »

Qu'ai-je donc fait ? J'ai réfléchi, et pensé : 'Je pourrais peut-être faire un emprunt que je rendrai lorsque Hachem m'aidera à mieux gagner ma vie !' Ainsi, je me suis approché de l'enfant en lui demandant : 'Qu'as-tu dans la main ?' Il m'a montré son napoléon, et en jouant avec lui j'ai réussi à échanger le napoléon contre un simple hirele, sans qu'il s'en aperçoive !

C'est pourquoi maintenant, alors que la guerre est terminée, je vous rends ce que je vous avais emprunté à votre insu, et m'en excuse car je n'ai pas agi de gaieté de coeur ! » concluait l'auteur anonyme de la lettre.

Il s'avérait donc que le simple et intègre marchand avait raison ! Il était resté fidèle et de bonne foi, avait dit la vérité, et n'avait jamais touché à l'argent de son prochain ! Toutes les humiliations n'auraient pas dû exister, toutes les dégradations étaient complètement injustes, et la médisance ainsi que le mensonge avaient été d'une extrême gravité ! La vie du commerçant avait été détruite uniquement parce qu'il n'avait pas été jugé favorablement !

Que pouvons-nous apprendre de cette triste histoire ? Nous devons nous habituer à juger chacun avec droiture et à regarder l'autre d'un œil positif, nous mériterons ainsi que D. agisse envers nous mesure pour mesure, et qu'Il considère nos actes avec indulgence.

Garde Ta langue

Jeûne de la parole

Il est écrit dans le livre « Roch Haguiv'a » que si quelqu'un veut faire un jeûne volontaire, il ferait mieux de procéder à un jeûne de la parole qu'à un jeûne de nourriture. En effet, un jeûne de la parole n'entraîne aucun dommage, ni sur le corps, ni sur l'âme, et n'affaiblit pas.

(Hafets Haim)

« Car ce peuple est la part de Hachem; Ya'akov est le lot de son héritage. » (32, 9)

Rabbi 'Haïm de Volojine a une fois interrogé le Gaon de Vilna sur un passage de Tanna DeBei Eliahou qui affirme qu'une des caractéristiques de D. est qu'Il est satisfait de Son sort. Rabbi 'Haïm demande : « Que signifie cette phrase, alors que le monde entier Lui appartient ? »

Le Gaon de Vilna lui a répondu qu'en réalité, Hachem est comblé par Ses enfants, les bnei Israël, indépendamment du niveau spirituel où ils se trouvent, même lors des dernières générations où ce niveau s'est beaucoup détérioré par rapport aux précédentes, dont les grands hommes étaient comparables à des anges.

C'est le sens du verset « Car ce peuple est la part de Hachem, Ya'acov est le lot de son héritage » : les bnei Israël constituent la part ('helek) et l'héritage de D., et Il en est content. Il est donc réellement content de Son sort ('helko).

« Le rocher qui t'engendra, tu le dédaignes, et tu oublies le D. qui t'a fait naître. » (32, 18)

Dans son livre « 'Hovat Halevavot », Rabbeinou Be'hayé décrit combien l'oubli est indispensable : sans celui-ci, nous serions constamment plongés dans la tristesse, aucune joie ne pourrait nous détourner de notre chagrin, nous ne profiterions d'aucune réjouissance, car nous serions parasités par le souvenir des souffrances endurées et nous ne pourrions jamais être guéris d'une quelconque offense. En effet, nos rancœurs ne quitteraient jamais notre esprit, et nous craindrions toujours la jalousie d'autrui.

« Car c'est une race aux idées fausses ; ils sont dépourvus d'intelligence. » (32, 28)

La Guemara (Traité 'Haguiga 5b) raconte qu'avant la mort de Rabbi Yéhocoua ben 'Hanania, les Sages lui ont demandé : « Que va-t-il se passer avec les hérétiques ? (Car Rabbi Yéhocoua, en tant qu'homme intelligent et vif, réussissait à les vaincre.)

Il leur a répondu que lorsqu'il quitterait ce monde, les renégats n'auraient plus de sagesse et ne pourraient pas les mettre en difficulté, comme il est dit dans le verset « Car c'est une race aux idées fausses » : lorsqu'un sage d'Israël qui neutralisait les desseins (etsot) et questions des hérétiques par ses réponses nous quitte, alors ceux-ci deviennent « dépourvus d'intelligence ».

En d'autres termes, ils n'auront plus la vivacité d'esprit ni l'intelligence nécessaire pour questionner et provoquer.

Dans « Avnei Hachoham », Rabbi Mikhaël HaCohen ajoute que le terme « etsot » (desseins) a la même valeur numérique que « Yéhocoua ben 'Hanania ».

« Car ce n'est pas pour vous une chose indifférente » (32, 47)

La valeur numérique des mots du verset ci-dessus est identique à celle du mot 'guematrot' (valeur numérique).

Le livre « Tossefet Berakha » déduit de cette remarque que la 'guematria' des mots de la Torah n'est pas insignifiante : « Car ce n'est pas pour vous chose indifférente ». De plus, même sans cela, nous constatons que nos Sages la prennent souvent en compte. Enfin, elle fait partie des 32 modes d'approche des textes de la Torah énoncés par Rabbi Eliezer, fils de Rabbi Yossi Haguélili.

La lumière du Zohar

« Je blesse et je guéris » (32, 39)

Rabbi Yossi a dit : « Dans l'avenir, D. guérira tous les bnei Israël afin qu'ils soient parfaits, et non porteurs de défauts, car ils représentent

l'achèvement du monde, tout comme les vêtements sont l'apparat du corps.

Tel est le sens du verset « Ils se tiendront debout comme un riche vêtement (levouch). »

Ainsi, lorsque les hommes ressusciteront, ils se réveilleront dans l'état où ils ont été enterrés. S'ils y étaient boiteux ou aveugles, ils en ressortiront boiteux ou aveugles, et avec le même aspect, pour qu'on ne dise pas qu'il s'agit d'une autre personne qui est ressuscitée.

Ensuite, D. les guérira et ils seront parfaits devant Lui. Ainsi, le monde sera alors accompli dans tous les domaines, et « En ce jour-là, D. sera Un, et Son Nom sera Un. »

A la lumière de la Paracha

L'essentiel du repentir réside dans l'étude de la Torah

« Reviens, Israël, jusqu'à Hachem (ad Hachem), ton D., car tu es tombé à cause de ton péché. Armez-vous de paroles (devarim), et revenez à Hachem (el Hachem) ! » Pourquoi est-il dit au début « ad Hachem » et ensuite « el Hachem » ? De plus, que signifie « Armez-vous de paroles » ? Penchons-nous sur l'explication que nos maîtres nous livrent sur ce verset (Sifri Devarim 306) : « Le terme 'devarim' désigne les paroles de la Torah, comme il est dit (Devarim 5, 18) 'Ces paroles (hadevarim), Hachem les a adressées à toute votre assemblée.' » Ainsi, notre verset signifie que le fait de regretter nos mauvaises actions ne suffit pas, et que le véritable repentir n'est possible que par une immersion dans l'étude de la Torah, grâce à laquelle nous ne reproduirons plus nos fautes. Ces deux éléments sont indissociables : en effet, quiconque étudie la Torah mais ne regrette pas ses péchés quittera ce monde sans s'être repenti. Et quiconque se repent, mais n'étudie pas la Torah, finira par retomber dans la transgression, car rien n'est aussi efficace que les paroles de Torah pour résister à la faute.

Le prophète se demande en quoi consiste la mitsva de techouva, et répond qu'il s'agit avant tout pour le fauteur d'abandonner sa faute, et de la regretter sincèrement. C'est le sens de l'injonction « Reviens, Israël, jusqu'à Hachem (ad) » : Comment pouvons-nous revenir jusqu'à Hachem, et réaliser une techouva complète ? En nous « armant de paroles », de paroles de Torah. A ce moment-là, nous serons revenus vers Hachem : nous serons assurés de ne plus jamais retomber dans nos fautes, car nous étudions la Torah, et que celle-ci constitue un bouclier face au yetser hara.

C'est d'ailleurs ce que le roi David a dit (Psaumes 34, 15) « Eloigne-toi du mal et fais le bien » : commence par t'éloigner du mal, et ensuite fais le bien. Sachons que l'essentiel du repentir réside dans l'étude de la Torah. En effet, quiconque se repent sans étudier est susceptible de transgresser de nombreux commandements, qu'il ne connaît pas puisqu'il ne les a jamais étudiés ! C'est pourquoi le repentir doit être immédiatement suivi de l'étude, afin de savoir ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas. C'est pourquoi il est écrit dans le Choul'han 'Aroukh (Rema Ora'h 'Haïm 624, 5) : « Ceux qui sont pointilleux commencent dès l'issue de Yom Kippour à construire la Souka, afin de passer d'une mitsva à une autre. » Après s'être repentis à Kippour, ils s'affairent tout de suite à accomplir les mitsvot afin de se préserver de la faute.

Il n'est donc pas dit « Car ce jour sera une expiation pour vous », mais « Car en ce jour vous serez pardonnés. » Nous aurions pu penser que le repentir est pris en compte même s'il n'est pas suivi d'étude de la Torah, puisque l'essence même du jour de Kippour rachète les fautes. Mais la phrase « Car en ce jour vous serez pardonnés » signifie qu'il ne les rachète que pour celui qui s'efforce de s'amender, et non pour celui qui n'y a prêté aucune attention. S'il avait été écrit « Car ce jour sera une expiation pour vous », nous aurions pu penser que Yom Kippour est une expiation même pour une personne qui n'aurait pris aucun engagement pour l'avenir, mais ce n'est pas le cas.

Sur la voie de nos Pères

La concrétisation et la perception

Dans les piyoutim des fêtes de Tichri, nous trouvons plusieurs fois l'expression « Qui ne craint pas le terrible jour du jugement ! » Et en vérité, comment fait-on pénétrer dans le cœur la véritable perception du jour du jugement ? La crainte devant le juge et les accusateurs ?

Il semble que cette question se pose aussi aux grands d'Israël, pas seulement aux gens simples comme nous. On raconte sur le gaon du moussar, Rabbi Israël Salanter zatsal, qu'un jour, avant Roch Hachana, il est allé au tribunal pour voir comment on juge quelqu'un, afin de renforcer en son cœur de cette façon l'aspect concret du jugement.

C'est une idée très puissante, d'accomplir des actions simples mais réelles qui ont le pouvoir de concrétiser les choses pour un cœur trop insensible, le faire trembler de la crainte du juge. Un exercice de ce genre a été pratiqué par le gaon Rabbi Weissblum chelita, le machguia'h de la yéchiva « Na'halat Haléviim », comme lui-même l'a raconté à ses élèves : C'est un avrekh de valeur qui m'a concrétisé la chose en me téléphonant quelques jours avant Elloul pour me demander s'il pouvait venir me voir. A cause de toutes mes occupations, j'ai refusé.

Mais il m'a répondu qu'il allait passer en jugement, et qu'il devait venir me demander conseil. J'ai accepté immédiatement. Est-ce que je pouvais refuser à quelqu'un qui allait passer en jugement ? Peut-être s'agissait-il d'une contestation entre voisins ou d'une question d'argent, et ainsi de suite.

Quand l'avrekh est arrivé, il m'a raconté qu'il avait un jugement à Roch Hachana dans lequel il allait être jugé de tous les actes qu'il avait faits pendant toute l'année.

Cela m'a beaucoup secoué, car si, quand je pensais qu'il s'agissait d'un procès humain, j'avais immédiatement accepté de l'aider, à combien plus forte raison dans un jugement devant Hachem ! Il fallait évidemment chercher des solutions et trouver un moyen d'en sortir innocent. C'est pourquoi il nous incombe de chercher un moyen de nous éveiller et de vraiment ressentir la crainte du jugement des jours terribles. »

On lui retranche des morceaux de vie

Le machguia'h de la yéchiva de Kefar 'Hassidim, le gaon Rabbi Dov Yaffé chelita, a raconté que lorsque Rabbi Eliah Lopian zatsal parlait de la crainte du jugement, il insistait sur une autre idée : parfois, l'homme se trouve juste avant Roch Hachana, et quand il fait son examen de conscience, il arrive à la conclusion que ses actes cette année-là n'ont pas été pires que ceux de l'année précédente.

Et alors, il se dit : « le fait que j'ai vécu en paix cette année prouve que lorsqu'on m'a jugé à Roch Hachana l'année dernière sur mes actes de l'année d'avant, on les a trouvés corrects, c'est pourquoi on m'a accordé une bonne vie, donc a priori cette année aussi, où ils n'ont pas été pires, on va m'accorder une bonne vie pour l'année qui vient, et je peux me détendre... »

Mais, a dit Rabbi Eliah, il se peut que ce soit une grave erreur ! Dans les commentaires du Raavad sur le Rambam dans les Hilkhos Techouva, où il commente l'enseignement des Sages

selon lequel à Roch Hachana les mauvais reçoivent directement un verdict de mort, cela ne veut pas nécessairement dire qu'ils vont mourir immédiatement cette année-là ; il est possible qu'il y ait un verdict immédiat qu'ils meurent avant le temps de vie qui leur avait été accordé. Par exemple, pour celui à qui on avait attribué soixante-dix ans, s'il s'avère à Roch Hachana que c'est un impie, on signe immédiatement le décret selon lequel il va mourir en atteignant l'âge de cinquante ans au lieu de soixante-dix.

Il est donc possible que tout le calcul de cet homme repose sur une erreur ! Il voulait conclure du fait qu'il avait passé l'année précédente en paix qu'au Roch Hachana précédent, on lui avait accordé la vie, sur la base de quoi il espère que cette année aussi, où ses actes ne sont pas pires, on va lui accorder la vie ; alors qu'il est possible qu'au Roch Hachana précédent on a décidé de lui enlever une des années de vie qui lui avaient été accordées, et que cette année la stricte justice ne va déjà plus se contenter d'une année, et exigera qu'on lui enlève deux années, et ainsi, petit à petit, on lui retranche des morceaux de vie ! Et alors, quand viendra la fin au milieu de sa vie, il s'avèrera qu'à Roch Hachana, tout n'allait pas si bien...

Les Hommes de Foi Histoires des justes de la famille Pinto

Comment le Rav le sait-il ?

Le tsaddik Rabbi David Iffergan zatsal s'est révélé deux fois cette nuit-là en rêve à Rabbi 'Haïm le petit, que son mérite nous protège, pour lui dire : « Rabbi 'Haïm, levez-vous immédiatement je vous prie, et allez tout de suite chez ma petite-fille, qui vient juste maintenant d'accoucher d'une fille. Donnez une bénédiction au bébé, et donnez-lui le nom de 'Hanina. »

Rabbi 'Haïm se leva immédiatement, se lava les mains, prit avec lui son chamach, et ensemble ils allèrent rapidement chez la famille Iffergan. Quand ils y arrivèrent, ils frappèrent fortement à la porte, et quand elle s'ouvrit, les habitants de la maison furent stupéfaits de voir en face d'eux Rabbi 'Haïm, si tard la nuit.

Sans tarder, Rabbi 'Haïm dit immédiatement ce qui l'amena et ajouta : « Dépêchez-vous de m'amener le bébé qui vient juste de naître. »

Le père et la jeune maman étaient stupéfaits : « Comment le Rav sait-il que nous venons d'avoir une fille ? Il y a très peu de temps qu'elle est née, comment cela a-t-il pu parvenir aux oreilles du Rav ? »

« Votre grand-père, Rabbi David, est venu me trouver en rêve et m'a demandé de venir ici pour bénir le bébé, ainsi que pour lui donner le nom de 'Hanina », répondit le tsaddik.

Cette dernière phrase sortie de la bouche de Rabbi 'Haïm fit trembler les parents de l'enfant jusqu'au plus profond d'eux-mêmes. « Le Rav sait-il que l'année dernière il nous est né une fille, que nous avons appelée 'Hanina et qui est morte peu de temps après ? »

« Vous n'avez rien à craindre, les rassura le tsaddik. Amenez-moi l'enfant, je vais la bénir et lui donner le nom de 'Hanina, elle vivra longtemps et elle aura beaucoup de satisfaction de ses enfants et de ses petits-enfants. »